

Cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête officiel de l'organisation

[Nom de l'organisation]

[Votre adresse]

[Ville, État, Code postal]

[Date]

[Ambassade du Panama à (nom du pays)]

[Adresse de l'ambassade]

[Ville, État, code postal de l'ambassade]

Panama : [nom de l'organisation] se joint à l'IBB pour condamner vigoureusement les atteintes aux droits fondamentaux des syndicats

13 mars 2024

Madame/Monsieur l'Ambassadrice [Nom de famille]

[nom de l'organisation], affiliée à l'Internationale des travailleurs du bâtiment et du bois (IBB), la fédération syndicale mondiale qui regroupe 361 syndicats représentant 12 millions de travailleurs des secteurs du bâtiment, des matériaux de construction, du bois, de la foresterie et des secteurs connexes dans 115 pays, condamne avec véhémence les attaques contre le Sindicato Único Nacional de Trabajadores de la Industria de la Construcción y Similares (Syndicat National des Travailleurs de L'industrie de La Construction et des Industries Similaires) qui se sont déroulées dans le cadre d'actes d'agression flagrants contre SUNTRACS qui durent depuis des mois, culminant avec les récentes attaques atroces contre son bureau régional dans la nuit du 10 mars. Cet acte violent est non seulement une attaque directe contre les droits syndicaux et les libertés fondamentales, mais aussi une violation flagrante de la Convention de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical (C87).

L'incendie criminel du bureau de SUNTRACS n'est pas un incident isolé, mais le point culminant d'une série de tentatives calculées de réduire au silence et de persécuter SUNTRACS et ses dirigeants par des mesures répressives et intimidantes pour leur rôle de premier plan dans les manifestations nationales qui ont fait échouer une concession minière de 40 ans pour la société canadienne First Quantum Mineral.

Ces mesures répressives et intimidantes, y compris l'arrestation du Secrétaire aux Affaires étrangères de SUNTRACS, Jaime Caballeros, le 26 février, la fermeture injuste de comptes bancaires précédemment [dénoncés par l'IBB](#), les accusations infondées portées contre les dirigeants de SUNTRACS, y compris son secrétaire général Saul Mendez, et la manipulation par l'Unité d'Analyse Financière (UAF) pour impliquer SUNTRACS dans une enquête judiciaire sans fondement pour blanchiment d'argent présumé, représentent des stratégies méprisables visant à miner la crédibilité et les activités du syndicat.

[nom de l'organisation] considère ces actes de persécution orchestrés, qui ont culminé avec l'incendie criminel du siège de SUNTRACS, comme une tentative d'effacer le syndicat en fabriquant des justifications par une combinaison de procédures pénales et d'attaques violentes. Une telle agression, qui suit de près l'annonce d'une grève nationale

Cette lettre doit être rédigée sur le papier à en-tête officiel de l'organisation

d'avertissement de 24 heures le 19 mars, témoigne d'un effort délibéré pour réprimer la dissidence et restreindre la capacité du syndicat à protester et à plaider en faveur de la justice.

L'arrestation de dirigeants syndicaux et les attaques contre leurs locaux constituent une grave atteinte aux libertés syndicales et une attaque brutale contre les syndicats indépendants. Ces actes témoignent d'une intention claire de détruire les voix indépendantes qui défendent les droits des travailleurs et la justice environnementale.

[nom de l'organisation] exprime une solidarité indéfectible avec SUNTRACS et ses dirigeants, comprenant que ces arrestations, menaces et attaques violentes n'affaibliront pas notre détermination collective à exiger le respect des droits fondamentaux. Une attaque contre l'un d'entre nous est une attaque contre tous ceux qui défendent la justice, la démocratie et le droit à la dissidence.

Nous appelons de toute urgence les organisations internationales à intervenir et à mettre fin à ces attaques contre les syndicats au Panama, en garantissant le plein respect des droits et libertés inviolables de l'homme, y compris la liberté syndicale fondamentale.

Nous insistons pour que les autorités panaméennes mènent une enquête approfondie sur ces attaques et prennent les mesures appropriées pour protéger SUNTRACS et ses dirigeants contre les tactiques oppressives et inacceptables de dénigrement des syndicats, conformément aux normes et obligations internationales. La lutte pour les droits syndicaux et la protection des libertés fondamentales doit se poursuivre avec une détermination inébranlable, sans se laisser décourager par des actes de persécution et de répression.

Date et signature